

POPULATION

Aire urbaine de Poitiers : concentration des emplois et mobilité professionnelle accrue

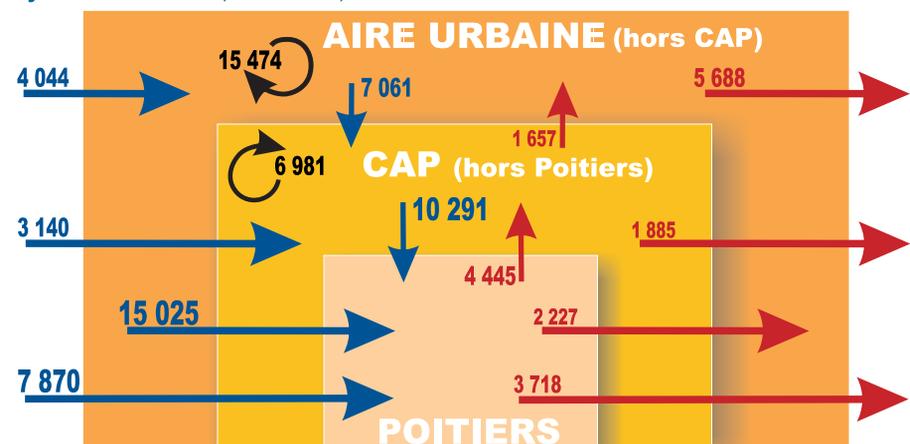
L'aire urbaine de Poitiers concentre de plus en plus d'emplois sur la zone Poitiers - Chasseneuil - Jaunay-Clan. En découlent des déplacements toujours plus nombreux entre cette zone et des zones périphériques ayant essentiellement une fonction résidentielle. Cette zone d'attraction s'est étendue depuis 1999 avec une intensification des flux entre les aires urbaines de Poitiers et de Châtellerault. Plus que la longueur du trajet, c'est le nombre de navetteurs qui augmente. Cette amplification induit notamment des incidences environnementales et de circulation au sein de la CAP mais aussi entre la CAP et les communes périphériques.

La concentration des activités économiques dans les pôles urbains est une tendance forte de l'évolution du territoire et un phénomène déterminant dans la structure des déplacements domicile-travail. L'évolution de ces déplacements, leur ampleur et la localisation des lieux de travail et de domicile sont autant d'éléments utiles à prendre en compte pour la mise en place des plans de déplacements urbains (cf. définitions).

Poitiers, capitale régionale, est le principal pôle d'emploi au sein de son agglomération et de son aire urbaine. Chaque jour 33 200 personnes viennent y travailler. Ces déplacements dépassent le périmètre de la Communauté d'agglomération (CAP) puisque 22 900 d'entre elles résident dans une commune extérieure à l'agglomération. Cette attractivité de Poitiers en matière d'emplois s'est renforcée depuis 1999. Ainsi, près de la moitié des 14 000

33 200 personnes viennent sur Poitiers pour travailler

Synthèse des flux (illustration 2)



Source : Insee (Recensement de la population 2006)

Note de lecture : 15 025 actifs qui résident dans une commune de l'aire urbaine hors de la CAP se déplacent vers Poitiers pour leur travail.

Flux entre les communes de la CAP (hors Poitiers) : 6 981

Flux entre les communes de l'aire urbaine (hors CAP) : 15 474

emplois créés dans l'aire urbaine entre 1999 et 2006 l'ont été à Poitiers et 4 000 l'ont été dans le reste de la CAP. En 2006, Poitiers concentre 55 % du total des emplois de l'aire urbaine (illustration 1).

Les pôles d'emploi de l'aire urbaine : Poitiers et Chasseneuil-du-Poitou de plus en plus attractifs

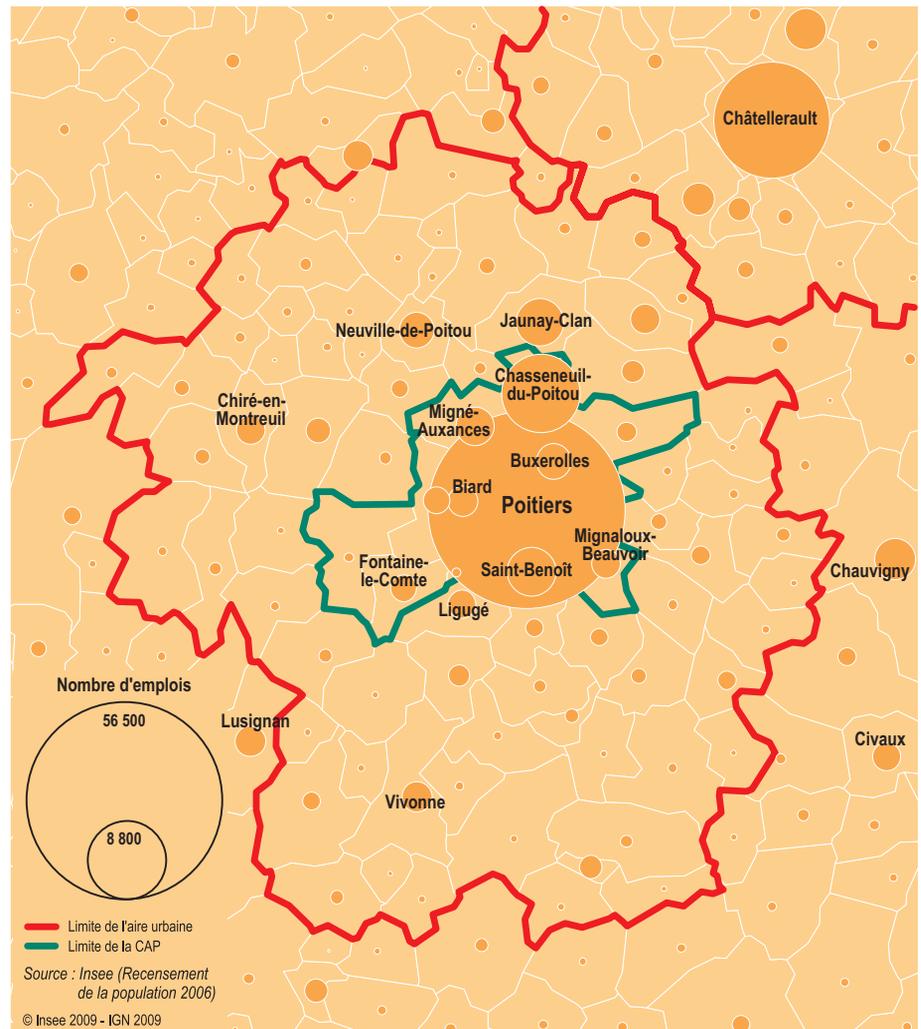
C'est le développement de l'emploi de la commune de Chasseneuil-du-Poitou qui a l'impact le plus fort sur les déplacements. Le parc du Futuroscope qui s'étend sur les communes de Chasseneuil-du-Poitou et de Jaunay-Clan (hors CAP), et la zone d'activité qui a été développée autour ont rendu cette zone très attractive. En 2006, 8 800 emplois se situent à Chasseneuil-du-Poitou, c'est 40 % de plus qu'en 1999. Par comparaison, l'aire urbaine concentre 102 000 emplois en 2006 (+17% par rapport à 1999). La commune présente le taux de couverture en emploi le plus élevé de toute l'aire urbaine avec 4,5 fois plus d'emplois que d'actifs en emploi y résidant, ce taux est de 1,7 pour Poitiers. En ajoutant les 3 200 emplois de Jaunay-Clan (chiffre stable depuis 1999), ces trois communes concentrent plus de deux tiers des emplois de toute l'aire urbaine.

Les autres communes riches en emploi se trouvent elles aussi dans la CAP. 3 500 emplois sont regroupés à Saint-Benoît, 2 200 à Migné-Auxances, 1 800 à Buxerolles et 1 300 à Biard. Plus de trois emplois de l'aire urbaine sur quatre se situent dans la communauté d'agglomération, ce qui occasionne 33 100 entrées de travailleurs en provenance d'autres communes dont 11 000 arrivent de l'extérieur de l'aire urbaine. Avec la prépondérance du secteur tertiaire, la CAP concentre 80 % des emplois de cadres, de professions intermédiaires et d'employés.

Même si deux tiers des emplois industriels se trouvent dans la CAP, il existe des viviers d'emplois dans des communes plus excentrées comme Chiré-en-Montreuil, Vivonne ou encore Dissay. Le développement de Chiré-en-Montreuil est notable. La commune présente, en 2006, trois fois plus d'emplois que d'actifs résidents. Le développement économique de communes excentrées comme Chiré-en-Montreuil donc, mais aussi, dans une

La concentration des emplois à Poitiers et autour du Futuroscope

Nombre d'emplois par commune (illustration 1)



moindre mesure, Celle-Levescault ou Dissay, induit des flux de déplacements extérieurs au pôle Poitiers-Chasseneuil.

Cette multiplicité des flux illustre la forte fréquentation des axes desservant les entrées de Poitiers et principalement les axes Nord-Sud ; mais aussi, plus largement, les grands axes internes à la CAP. En effet, c'est dans la CAP que les flux domicile-travail sont les plus denses. On peut estimer à 60 000 le nombre de personnes qui s'y déplacent pour aller travailler ou en revenir, soit 10 000 de plus qu'en 1999 (illustration 2). À ces flux, il conviendrait de rajouter ceux liés aux autres déplacements de la vie courante, non abordés dans cette étude (déplacements des étudiants, accompagnement des enfants, loisirs, courses...), ainsi que les déplacements professionnels à l'intérieur d'une même commune qui ne sont pas pris en compte. L'essentiel des déplacements domicile-

travail se font en voiture. 82 % des personnes travaillant dans l'aire urbaine de Poitiers se déplacent en voiture d'après le recensement de la population de 2006 (79 % en 1999). L'intensité des flux liés à ces déplacements illustre la forte fréquentation de certains axes routiers avec les risques qu'elle induit en terme d'engorgement et de nuisances occasionnées, pour les personnes et l'environnement. D'autre part, les communes de départ et d'arrivée de ces déplacements montrent, s'il en était besoin, que la question des déplacements dépasse largement le périmètre de la CAP.

Des communes se «résidentialisent»

Le volume d'emploi augmente et ces emplois restent concentrés au centre de l'aire urbaine, ce sont en grande partie les communes périurbaines qui voient s'installer les personnes

occupant ces emplois. Cet étalement résidentiel dépasse le cadre de la CAP. Ainsi, les communes de l'aire urbaine hors de la CAP regroupent 45 % des actifs résidents de l'aire urbaine pour seulement 25 % de ses emplois.

Au total, ce sont plus de 22 000 personnes résidents dans l'aire urbaine qui rentrent chaque jour dans la CAP pour se rendre à leur travail. Cela représente 4 000 personnes de plus qu'en 1999.

Les derniers résultats du recensement de la population ont montré l'importance du phénomène de périurbanisation dans la région (*Décimal n°286, janvier 2009*). Les communes ayant la croissance démographique la plus forte se trouvent dans des zones comprises entre 15 et 20 km d'un pôle urbain. Ces évolutions sont vérifiées dans l'aire urbaine de Poitiers dans une large couronne au-delà des frontières de la CAP.

L'étude des déplacements confirme cette tendance. Au-delà de la CAP, on observe des zones résidentielles au nord, entre Avanton et la limite nord de l'aire urbaine, à l'ouest, dans le prolongement de Béruges et à l'est, dans celui de Montamisé, ainsi qu'à l'extrémité sud de l'aire urbaine. Au sein de la CAP, Béruges et, à un degré moindre, Montamisé, sont identifiées comme les seules communes de la CAP présentant un profil de commune résidentielle avec des taux de sortie élevés et un taux de couverture en emploi faible (*illustration 3*).

De la même façon que les pôles riches en emplois se renforcent, certaines communes tendent à se « résidentialiser ». Dans ces communes, l'emploi, quand il a augmenté, n'a pas suivi le rythme de l'installation des actifs, ce qui se matérialise par une chute du taux de couverture en emploi dans ces communes (*cf. définitions*). Par exemple, Béruges, commune la plus résidentielle de la CAP, voit, entre 1999 et 2006, son taux de couverture en emploi passer de 25 % (soit 25 emplois pour 100 actifs occupés résidents) à 19 %. Ce phénomène s'observe dans de nombreuses communes des zones résidentielles.

C'est la croissance de l'emploi dans les pôles qui engendre l'installation d'actifs dans les communes résidentielles voisines, celles-ci offrant des possibi-

lités d'installation et de construction intéressantes pour de jeunes ménages tout en étant suffisamment proches des lieux d'emplois. Le développement économique de la zone Poitiers-Chasseneuil entraîne ainsi le dynamisme démographique des communes résidentielles situées à proximité. Par exemple, depuis 1999, la commune d'Avanton connaît en moyenne une augmentation de +4,4 % par an de ses habitants ayant un emploi alors que sa population totale n'a augmenté que de +3,6 % par an. On retrouve ce même phénomène dans les communes au nord de la CAP.

Cette polarisation croissante autour des pôles d'emplois touche également des communes plus importantes qui voient, elles aussi, le nombre d'actifs résidant sur la commune augmenter à un rythme beaucoup plus soutenu que

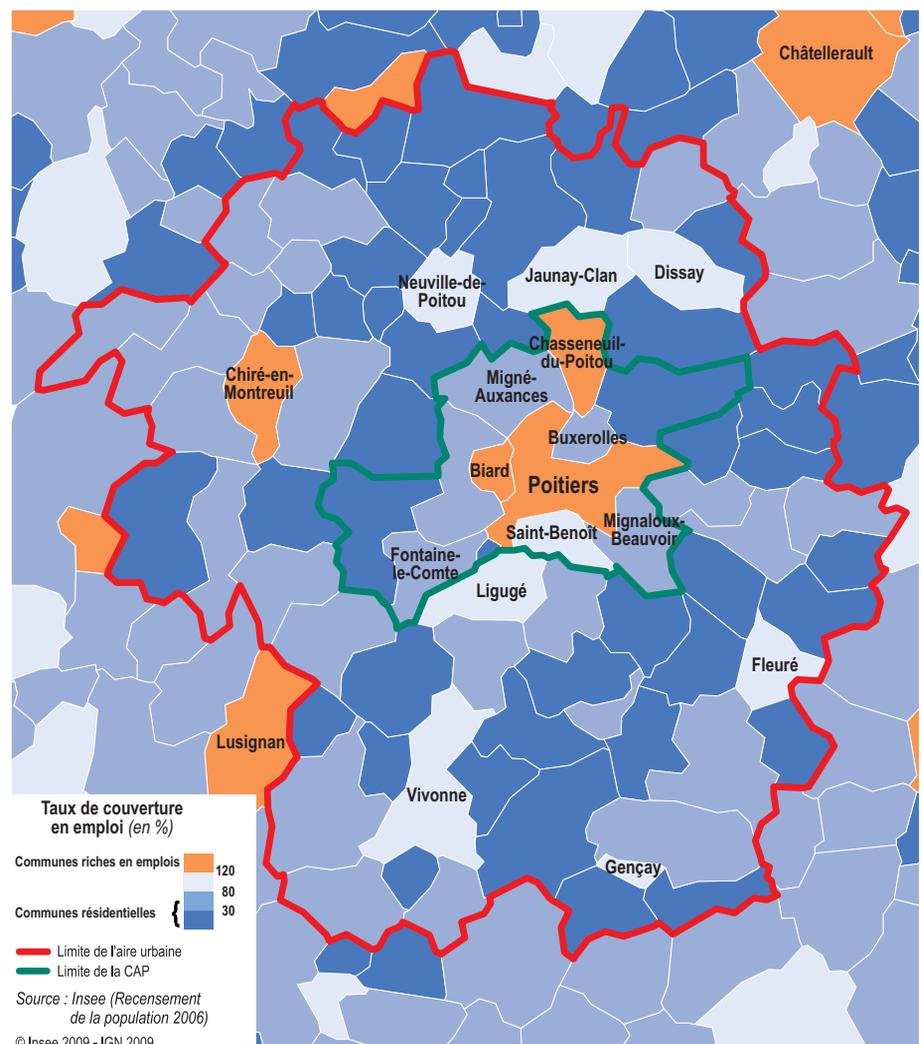
l'emploi. Par exemple, la commune de Vendevre-du-Poitou voit le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant dans la commune augmenter de plus de 22 % entre 1999 et 2006 alors que l'emploi augmente dans le même temps de +8 %. Ces nouveaux résidents se déplacent essentiellement vers les pôles d'emplois : le nombre de navetteurs vers les communes de la CAP augmente de +30 %, les déplacements vers la seule commune de Poitiers augmentent de +40 %.

Des flux polarisés

La localisation des emplois au centre de l'aire urbaine, dans la CAP, et des actifs répartis territorialement conduit à des flux plus nombreux de la périphérie vers le centre. La majorité de ces navetteurs résident dans l'aire urbaine. Mais 15 000

Des communes essentiellement résidentielles en dehors de la CAP

Taux de couverture en emplois des communes (emplois/actifs résidents de la commune) (*illustration 3*)



personnes entrent dans l'aire urbaine pour leur travail dont 11 000 se rendent au centre, dans la CAP.

L'augmentation des trajets en provenance de communes extérieures à l'aire urbaine est forte. Ainsi la part des emplois de Poitiers occupés par des personnes vivant hors de l'aire urbaine est passée de 12 à 14 % entre 1999 et 2006. Pour l'ensemble de l'aire urbaine, on est passé de 13 à 15 %. Les ouvriers sont les plus nombreux à entrer dans l'aire urbaine. Ils sont 4 300 et représentent 20 % des emplois de la zone, mais les distances parcourues ne sont pas forcément plus longues, l'emploi ouvrier est réparti dans certaines communes excentrées de l'aire urbaine. Ces déplacements illustrent donc un phénomène d'étalement urbain (*illustration 4*). Celui-ci se fait de manière très prononcée au sud de l'aire urbaine,

et dans une moindre mesure au nord-ouest.

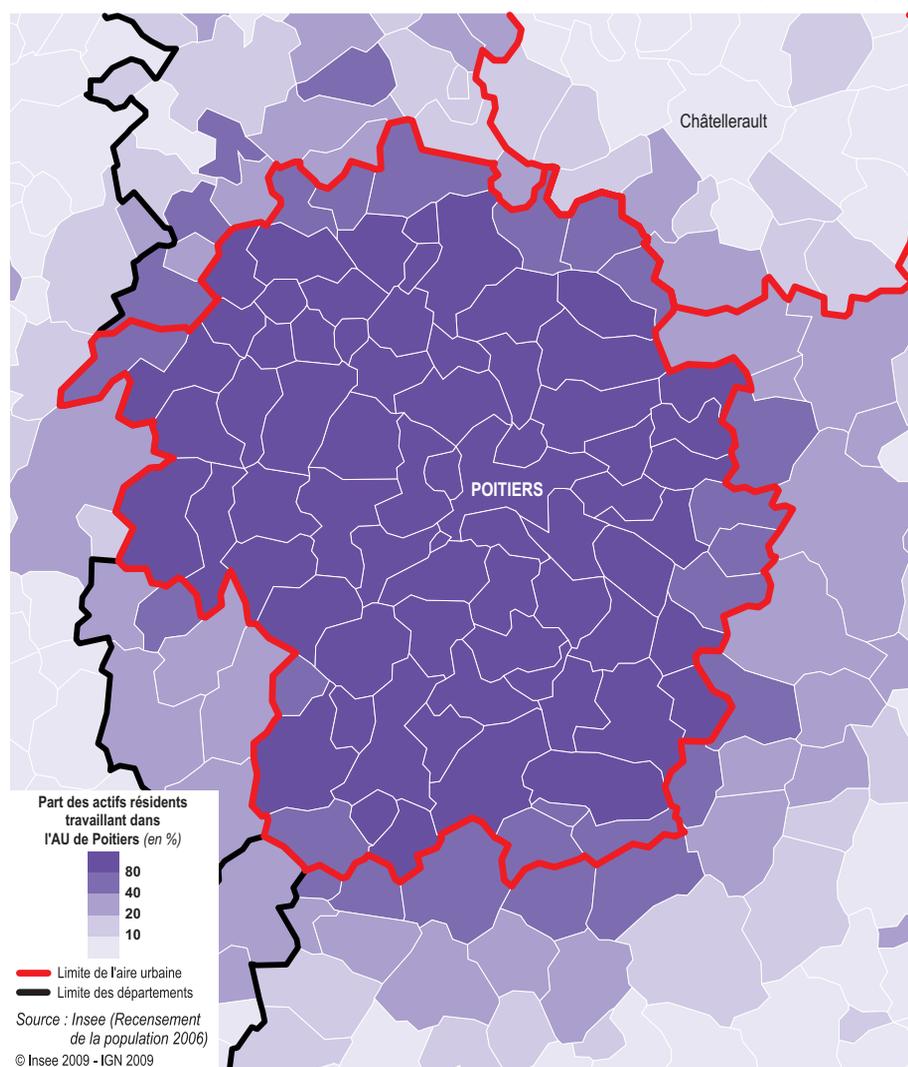
Cette aire d'influence qui s'étend est également visible dans le renforcement de l'axe entre les aires urbaines de Poitiers et de Châtelleraut. On constate cependant que cette croissance des flux se fait de manière équilibrée dans les deux directions. Le nombre de navettes venant de l'aire urbaine de Châtelleraut à destination de celle de Poitiers augmente de +30 %. En direction inverse, l'augmentation est tout juste supérieure. Les flux sont un peu plus nombreux vers l'aire urbaine de Poitiers (3 000 navettes) que vers celle de Châtelleraut (2 900). Mais si l'on prend en compte la taille respective de ces aires urbaines, on comprend que l'impact des emplois de l'aire urbaine de Poitiers est très important : un résident de l'aire urbaine de Châtelleraut sur 10

se dirige vers l'aire urbaine voisine, les flux inverses ne concernent que 3 % des résidents de l'aire urbaine de Poitiers. On remarque également que les navettes en provenance de l'aire urbaine de Châtelleraut sont davantage orientées vers Poitiers et Chasseneuil-du-Poitou puisque ces flux ont progressé de + 36 % entre 1999 et 2006 et représentent 65 % du total des arrivées de l'aire urbaine de Châtelleraut (soit 5 points de plus qu'en 1999).

Mais si le nombre de navettes allant d'une aire urbaine à l'autre est proche, le profil des navetteurs diffère. Si les flux de l'aire urbaine de Poitiers vers celle de Châtelleraut concernent en premier lieu des cadres et professions intermédiaires, les trajets inverses concernent d'abord des employés et des ouvriers. Ces caractéristiques différentes des navetteurs se sont d'ailleurs légèrement accentuées depuis 1999.

L'étalement urbain plus prononcé au sud et à l'ouest

Part des actifs résidents travaillant dans l'aire urbaine de Poitiers (*illustration 4*)



Des mobilités plus atypiques existent

Des flux échappent à cette logique de concentration. Ainsi, parmi les quelques 10 300 poitevins qui quittent Poitiers chaque jour pour exercer ailleurs leur activité, plus d'un tiers de ces « sortants » quittent même l'aire urbaine (*illustration 5*). Pour les autres communes de la CAP, la part des sortants de la commune qui quitte l'aire urbaine ne dépasse pas 15 %. Les navetteurs poitevins qui quittent l'aire urbaine vont majoritairement à Châtelleraut. Ils sont également plus souvent soumis aux longs trajets que les sortants des autres communes, particulièrement chez les cadres. Ces flux longs se font notamment à destination de Paris, troisième destination hors aire urbaine (après Châtelleraut et Niort), et de la région Île-de-France dans son ensemble.

Plus loin de Poitiers et des pôles secondaires, la dépendance des communes se fait moindre à mesure que l'on s'en éloigne. Dans une seconde couronne de l'aire urbaine, les destinations des actifs sont plus variées, notamment grâce à la présence de pôles d'emplois de moindre importance. On identifie ainsi la zone Vivonne-Celle-

Levescault-Lusignan, au sud-ouest, qui représente un bassin de plus de 3 000 emplois ou celle de Chiré-en-Montreuil-Vouillé (2 000 emplois). Ces bassins d'emploi excentrés, plutôt industriels, engendrent des flux entrants importants pour les communes proches, particulièrement d'ouvriers et d'employés, mais ont un rayon d'attraction assez réduit.

Les navettes sont plus nombreuses

Les principales évolutions dans la structure des déplacements illustrent une concentration toujours très forte des emplois. Il y a déconnexion croissante entre lieux de travail et lieux de résidence d'où un phénomène d'étalement urbain qui s'amplifie.

L'ensemble de ces évolutions conduit les actifs vers plus de mobilité. Ainsi, la part des actifs qui résident et travaillent sur la même commune

(appelés « les stables ») est passée de 39 à 36 % dans l'ensemble de l'aire urbaine de Poitiers entre 1999 et 2006, ce qui est inférieur à la moyenne régionale (39 %) mais conforme à la moyenne française. Cette baisse de la part des stables, dans un contexte d'accroissement de l'emploi, signifie un accroissement du nombre de navettes. Cela est renforcé par l'augmentation des entrées et des sorties de l'aire urbaine. La concentration des emplois dans les pôles rend quasiment systématiques les déplacements pour les résidents des communes périurbaines. Seuls 20 % des actifs ayant un emploi, et habitant dans les communes de l'aire urbaine, hors CAP, travaillent dans leur commune de résidence.

L'écart s'accroît ainsi entre les actifs résidant dans les communes riches en emplois qui sont moins contraints de se déplacer (50 % de stables dans la CAP, 69 % à Poitiers) et les résidents de

ces communes périurbaines. Pour les personnes qui se déplacent, les temps de trajet moyens ainsi que les distances moyennes ont assez peu évolué, restant autour de 15 km et 23 minutes.

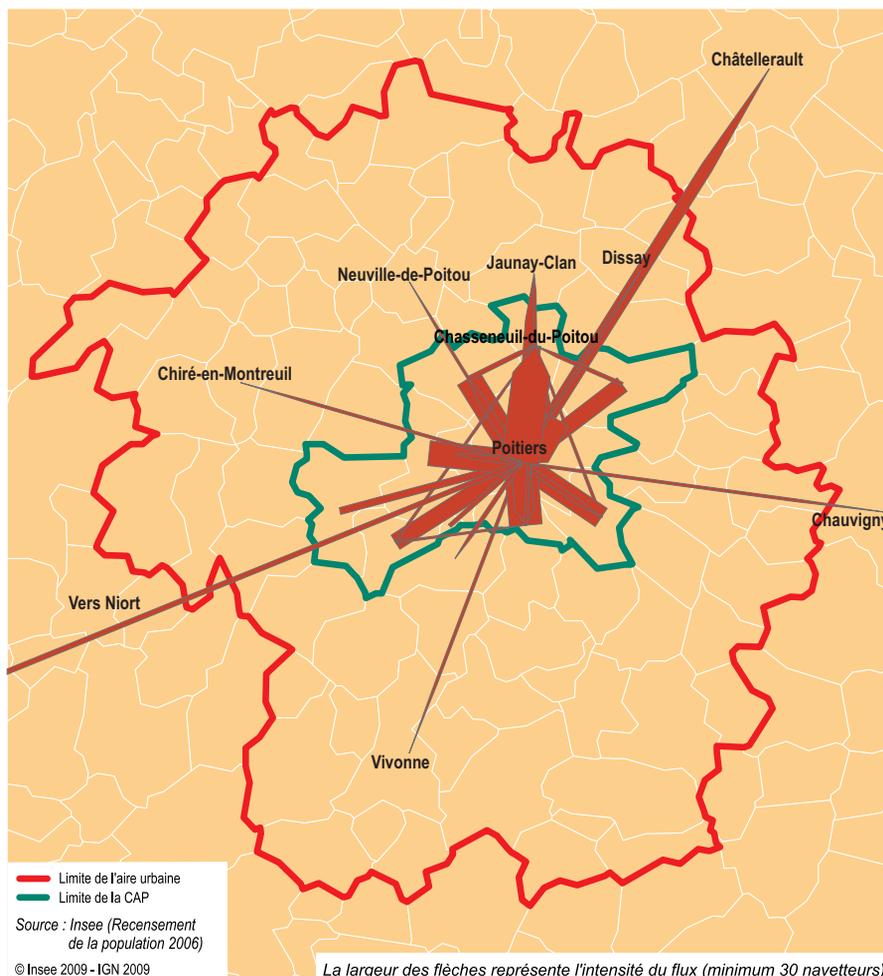
Les actifs sont donc plus systématiquement contraints de se déplacer mais les temps de déplacements moyens n'augmentent que faiblement, ce qui apparaît cohérent avec les nombreuses installations d'actifs observées dans les communes résidentielles proches des pôles d'emploi.

On observe enfin une augmentation des trajets longues distances. Par rapport à 1999, il y a près de 1 000 personnes supplémentaires qui résident à 100 km ou plus de leurs lieux de travail. Relativement au nombre de résidents, l'évolution est toutefois légère puisque 5 % des navetteurs sont dans ce cas alors qu'ils étaient 4 % en 1999. ■

Cédric Lacour

La majorité des trajets se fait à l'intérieur de la CAP

Les flux en provenance des communes de la CAP (illustration 5)



Méthode

L'étude porte sur les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Les fichiers utilisés sont ceux des recensements de la population de 1999 et de 2006. Pour 2006, les données ont été constituées à partir des résultats des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2008. Le traitement des déplacements domicile-travail nécessite deux informations : le lieu de résidence et le lieu de travail. La fiabilité des données concernant le lieu de travail étant moins bonne que celle du lieu de résidence, on utilise les fichiers de l'exploitation complémentaire. L'élaboration de ces informations fait appel à des traitements lourds, par exemple la consultation du répertoire des entreprises et des établissements SIRENE, qui ont en commun de nécessiter le recours à des interventions humaines dans certains cas, complexes ou particuliers, pour lesquels les procédures automatiques sont insuffisantes. C'est la raison pour laquelle les fichiers ne portent que sur un échantillon des questionnaires collectés.

Les ouvriers sont plus mobiles, les cadres se déplacent plus loin

Les cadres parcourent en moyenne 17,5 km pour se rendre à leur travail. C'est la catégorie dont la distance moyenne au lieu de travail est la plus importante et c'est également celle qui est la plus soumise à de longs déplacements (supérieurs à 100 km). Pourtant une partie importante d'entre eux réside et travaille dans la même commune (37 %). On peut donc dire que nombre d'entre eux sont stables, mais lorsqu'ils se déplacent, il s'agit de distances relativement importantes (un quart des navetteurs parcourt plus de 20 km). Si l'on excepte les catégories particulières des agriculteurs et des artisans-commerçants-chefs d'entreprise, seule la catégorie des employés est plus « stable » (41%). On retrouve les caractéristiques des employés dans le profil des femmes : taux de stabilité important, déplacement moyen assez court et faible part de longs trajets.

Les ouvriers se démarquent par le taux de stabilité le plus bas (29 %). Mais s'ils résident rarement sur leur lieu de travail, ils ne sont pas pour autant soumis à des déplacements très importants (15,6 km, soit la moyenne pour l'ensemble des actifs). En effet les zones industrielles, concentrant bon nombre d'ouvriers, sont plus souvent localisées hors des villes. Ainsi 40 % des emplois d'ouvriers de l'aire urbaine sont concentrés à Poitiers, c'est très en dessous des autres catégories, autour de 60 % pour les employés et les professions intermédiaires et près de 70 % pour les cadres. Des usines sont effectivement

Les femmes se déplacent moins et moins loin

Les distances parcourues par les différentes catégories de population

	Distance au lieu de travail pour les mobiles dans un rayon de 100 km				Part des stables (en %)	Résidents se déplaçant à + de 100 km (en %)
	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Moyenne		
Hommes	8,1	12,3	19,8	16,6	34,3	4,2
Femmes	7,3	11,7	17,8	14,5	39,3	1,8
Agriculteurs exploitants	8,1	14,7	19,8	16,6	79,3	0,3
Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	7,3	12,2	18,6	15,4	58,2	1,9
Cadres	7,8	11,7	20,4	17,5	37,1	6,3
Professions intermédiaires	8,3	12,3	19,8	16,6	31,2	3,4
Employés	7,3	11,6	16,9	13,7	41,3	1,7
Ouvriers	8,1	12,8	19,5	15,6	28,7	2,4
15-24 ans	7,5	11,8	19,8	17,1	41,1	4,5
25-49 ans	8,1	12,3	19,5	15,8	34,1	2,8
50 ans et +	7,3	11,0	16,7	14,3	41,5	2,9
Total	7,8	12,0	18,7	15,6	36,7	3,0

Source : Insee (Recensement de la population 2006)

implantées dans des communes de la CAP (Chasseneuil, St-Benoît) mais également sur des communes excentrées comme Vivonne, Dissay ou Chiré-en-Montreuil.

Les jeunes actifs présentent également des comportements très hétérogènes avec un fort taux de stabilité mais aussi une part d'entre eux soumis à des déplacements importants

(un quart parcourant 19,8 km ou plus, 4,5% travaillant à plus de 100 km de chez eux). Au final, il s'agit de la catégorie d'âge présentant la distance moyenne au lieu de travail la plus importante (plus de 17 km). À l'inverse, les actifs de 50 ans et plus ont des comportements plus homogènes et parcourent des distances assez courtes pour se rendre sur leur lieu de travail.

Définitions

Taux de couverture en emploi d'une commune : Nombre d'emplois sur la commune/nombre d'actifs en emploi résidant dans la commune.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Telle qu'elle a été définie en 1999, l'aire urbaine de Poitiers compte 83 communes.

La **communauté d'agglomération** est un regroupement de plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue

d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. La Communauté d'agglomération de Poitiers (CAP) regroupe 12 communes (Poitiers, Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Saint-Benoît et Vouneuil-sous-Biard).

Les **Plans de déplacements urbains** (PDU) ont été créés par la Loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 pour rationaliser l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement.

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 a modifié ces plans pour en faire des outils de lutte contre la pollution atmosphérique. L'élaboration d'un plan de déplacements urbains est obligatoire depuis 1998 dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le plan de déplacements urbains a pour but de définir les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, dans le périmètre des transports urbains, et de trouver un équilibre entre les besoins de mobilité et la réduction de l'impact environnemental des déplacements.

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 euros/mn)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédactrice en chef : Jean-Pierre FERRET

Dépôt légal décembre 2009
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC29856
Impression MEGATOP, Naintré